



**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE**  
**De REDACTEUR TERRITORIAL**  
*Secrétaire Général de mairie*  
*Au titre de la promotion interne 2025*

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG 84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota et effectif jusqu'au 31 décembre 2027,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 01/04/2025 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
RODES	AMIEL Caroline
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	BACO Nathalie
MONTFERRER	BALANCA Carine
ANGOUSTRINE	BARDES Jacques
PLANEZES/PRUGNANES	BARTHES Alexandra
PEYRESTORTES	BEAUVIEL Renée
VINGRAU	BONPAPA Astride
CONAT/NOHEDES/URBANYA	BRUHIER Magali
L'ALBERE	BRUNET Audrey
SERRALONGUE	BUSQUETS Delphine
ANSIGNAN	CALVET Nathalie
MATEMALE/REAL	CANAL Elisabeth
TAILLET	CLARA Sophie
LA LLAGONNE	CORRIEU Christophe
VALCEBOLLERE	DE PASTORS Véronique
COUSTOUGES	DELOS Stéphanie
ARBOUSSOLS	DELSENY Christophe
PRADES COM COM	DUBOIS Rachida
MARQUIXANES	ESQUERRE Marie-José
LA BASTIDE /SAINT MARSAL	FABRE Philippe
PRATS DE MOLLO LA PRESTE	FLORES Gisèle
CAIXAS / SAINT MICHEL DE LLOTES	FOURCADE Peggy
DORRES	GARCIA Virginie
OMS	GERICAULT Isabelle
FUILLA	GOT Frédérique

CASEFABRE	GRAU Valérie
SAUTO	HERNANDEZ Marc
SAINT LAURENT DE CERDANS	HERNANDEZ Sandrine
UR	LEDIG Cédric
OREILLA	MARGAIL Brigitte
LE PERTHUS	MAS Elodie
SAINT FELIU D'AMONT	NOGUES Sophie
EUS	PACHIS Stéphanie
CODALET / RAILLEU	PEREZ Nadine
PRUNET ET BELPUIG	PERNOT Sandrine
LLO	QUINARD Isabelle
LAMANERE	ROCA Claudine
EGAT	TAILLEFER Mireille
OSSEJA	WOJTECKI Caroline

**ARTICLE 2** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.04.2025** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2<sup>ème</sup> année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3<sup>ème</sup> année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

**ARTICLE 3** : La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique des Pyrénées-Orientales,  
**Robert GARRABE**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Pitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le : 01/04/2025